

Janvier 2020 - Bulletin

Présentation de la guérison de Josette Poulain

En janvier 1955, alors que le postulateur commençait un important travail de recherche concernant le dossier de l'héroïcité des vertus de Jean-Marie de la Mennais, le Postulateur recevait la nouvelle de la guérison de la jeune Josette Poulain. Il eut le sentiment que ce cas pouvait être la manifestation d'une intervention particulière. Il était tellement convaincu de ce fait extraordinaire qu'il se mit à rassembler une documentation très importante. Il demanda à tous les témoins de l'évènement d'écrire leurs propres souvenirs, de répondre à une série de questions préparées par lui, de fournir la documentation médicale, de rapporter les prières faites en cette circonstance. Il reçut ainsi, pendant les six mois suivants, de nombreuses réponses écrites qui l'encouragèrent encore plus à poursuivre l'examen de cette guérison.

Le frère Hyppolyte-Victor demanda des conseils près de la Congrégation des Rites qui lui fournit l'adresse de quelques médecins à consulter : les docteurs Capocaccia, Sympa et Scarfoni. Leurs avis furent plutôt encourageants, spécialement les deux premiers. Ceux-ci arrivèrent assez rapidement, au cours de l'année 1955.

Le postulateur se mit au travail pour rassembler les témoignages et les documents écrits, pour prendre contact avec l'archevêque de Rennes (le diocèse dont fait partie Combourg), le cardinal Roques. Un Vice-postulateur fut nommé en la personne de l'abbé Emmanuel Tanguy, de Rennes, qui suivit de près les diverses phases du procès diocésain de la « guérison présumée miraculeuse ». Après l'envoi de la demande officielle d'ouverture du dossier, le tribunal ecclésiastique fut constitué par l'évêché de Rennes. La première session eut lieu le 17 janvier 1957. On y présenta les divers documents écrits et les fiches médicales avec les radiographies.

La session de clôture se tint le 24 janvier 1957.

Le dossier se composait de trois exemplaires. L'original restait aux archives de l'évêché de Rennes ; la copie du dossier (*transunto*), dûment approuvée comme conforme à l'original, fut déposée à Rome, à la Congrégation des Rites, par les soins du « porteur » délégué. La « *copia pubblica* » fut déposée près de la Postulation des frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, à Rome, établie, à l'époque, Via Colautti, n°9, aujourd'hui via Divina Provvidenza.

Les deux derniers exemplaires du dossier 'Josette Poulain' de Rennes ont été réceptionnés par le Chancelier de la Congrégation des Rites, Horatius Cocchetti. La « *copia pubblica* » et le « *transunto* » furent ensuite traduits en latin pour la partie procédurale, et en italien pour les témoignages et les documents. À cela il faut ajouter, outre les fiches médicales et les radiographies, les rapports des médecins experts dans leur traduction française.

La date finale de la « copie publique » est celle du 21 novembre 1962. On se souvient que le frère Hyppolyte-Victor Gèreux était décédé entre temps (le 21 septembre 1958), et que le nouveau Postulateur, frère Gabriel Potier, était très pris par la préparation de la proclamation de l'héroïcité des vertus. Celle-ci fut proclamée le 15 décembre 1966, par le pape Saint Paul VI, le Cardinal Larraona étant Préfet.